



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traitements et salaires

Question écrite n° 131524

Texte de la question

M. Jean-Pierre Nicolas attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur la fiscalité des deux-roues motorisés. Le baromètre kilométrique fixé annuellement par les services fiscaux déséquilibre la situation fiscale de cette catégorie d'usagers. En effet, l'entretien d'un deux-roues motorisé est, d'une part, plus fréquent (6 000 km) et, d'autre part, beaucoup plus onéreux (200 à 400 euros) que celui d'un véhicule automobile. En outre, l'usager d'un deux-roues motorisé est contraint à des dépenses mécaniques plus fréquentes (pneumatiques, *kit* de chaîne) que les usagers de véhicules automobiles. Aussi, l'usage d'un deux-roues motorisé est plus onéreux au kilomètre parcouru. Pourtant, le barème kilométrique proposé à cette catégorie d'usagers est moindre et, selon le kilométrage parcouru, divisée par deux ou trois par rapport aux automobilistes. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quelle est sa position sur cette situation et sur les mesures éventuelles qu'elle entend prendre pour rétablir un équilibre fiscal entre usagers motorisés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131524

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2638

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)